SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit : DETARTRANT Cafetières, Expresso, Bouilloires ECOGENE 250 ml (réf. 121590)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : **Détartrant ménager**

Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles identifiées pertinentes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité : ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

1.4. Numéro d'appel d'urgence : ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

Autres numéros d'appel d'urgence : S.A.M.U. : 15
POMPIERS : 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Appel d'Urgence Européen : 112

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange : **Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage : **Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**
Symboles de danger :

Aucun

Phrases de risque :

Aucune

Phrases de sécurité
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers : Aucun

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composition

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 016-026-00-0 N°-CAS : 5329-14-6 N°-CE : 226-218-8	ACIDE SULFAMIQUE	H319, H315, H412 Xi R36/38, R52, R53	10 < % < 20

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Aucune donnée n'est disponible.
Effets	:	Aucune données n'est dispoinble.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas d'information approprié.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Oxyde de soufre Oxydes d'azote (Nox) Ammoniaque

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection).
Autres informations	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Equipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Rincer à grande eau. Neutraliser les eaux de rinçage avec du carbonate de soude.
Autres informations	:	Traiter le produit récupéré selon la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4. Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risques d'incendie.
Informations supplémentaires sur les conditions de stockage	:	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :	:	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8
Equipement de protection individuelle		
Protection respiratoire	:	Non concerné.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié.
Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement		
Conseils généraux	:	

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales	:	
Etat Physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Inodore
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	:	
pH de la substance/mélange	:	
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est	:	(à 20°C) 0,3 – 0,5
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100°C
Intervalle de Point Eclair	:	Non concerné
Pression de vapeur	:	Non concerné
Densité	:	(à 20°C) env.1
Hydrosolublité	:	Totalement miscible à l'eau.
Point/intervalle de fusion	:	Non concerné
Point/intervalle d'auto-inflammation	:	Non concerné
Point/intervalle de décomposition	:	Non dispoinble.

9.2. Autres informations

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Conseils	:	Eviter les matières sensibles aux acides (marbre, émail, chrome…).

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Incompatible avec les agents oxydants. Hydrogène par réaction avec les métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Matières fragiles aux acides (marbre, émail, chrome…).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes d'azote. Ammoniaque. Oxydes de soufre.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Par voie orale DL50	:	DL50 = 3.160 mg/kg (Rat)
Irritation	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Peau	:	Irritant pour la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)
Yeux	:	Irritation sévère des yeux (lapin) (OCDE Ligne directrice 405) Risque de lésions oculaires graves
Sensibilisation	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
		N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poisson	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Espèce	:	Pimephales promelas
Durée d'exposition	:	96 h
Type de valeur	:	CL50
Valeur	:	70,3 mg/l
Bactérie	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Espèce	:	Pseudomonas putida
Durée d'exposition	:	16 h
Type de valeur	:	EC10
Valeur	:	> 1.000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Remarques	:	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Remarque	:	Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE

Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires	:	**CAS: 5329-14-6 ACIDE SULFAMIQUE**
Remarques	:	Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures. Ne provoque pas de DBO (demande biologique en oxygène). Appliquez des moyens de neutralisation. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1.Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer en grosse quantité dans les égouts.
Emballages contaminés	:	Rincer l'emballage à l'eau. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	:	Aucune.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

: Aucune.

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR	:	Non réglementé
RID	:	Non réglementé
IMDG	:	Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	:	Non réglementé
RID-Classe	:	Non réglementé
IMDG-Classe	:	Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

ADR	:	Non réglementé
RID	:	Non réglementé
IMDG	:	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

: Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance et au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées	:	Non concerné

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Classification	:	Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	:	Aucun
Identification(s) de danger	:	Aucun
Phrases de risques	:	Aucune
Phrases de sécurité	:	S2 Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	:	Aucune
Sources des données	:	Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE et du règlement CE n°1907/2006 (REACH).
Service établissant la fiche	:	Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	:	Création

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 06/05/11. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.